

Le budget municipal voté en mars : des lacunes derrière une belle façade

1°) Quelques points de détail : dans le budget de fonctionnement, il est évoqué « la hausse des charges patronales » - n'oublions pas que ces cotisations sociales permettent à la société des investissements collectifs et une couverture sociale des citoyens indispensable à leur bien-être et utile moteur de la consommation.

Il est aussi noté l'impact de l'augmentation des agents jusque-là les moins payés : augmenter les salaires afin de réduire l'écart des revenus, la Fonction Publique doit le faire, le secteur privé devrait être contraint à en faire autant !

2°) La majorité se réjouit d'emprunter moins qu'elle ne rembourse : quand les taux sont au plus bas, il serait sage au contraire d'emprunter un peu plus en imaginant des investissements au service de la population, sachant que l'endettement de la ville est très faible.

Aujourd'hui, la principale affectation des sommes consacrées aux investissements servira à l'achat de terrains : une partie pour l'aménagement de zones économiques (ce qui est bien), une autre (importante) pour l'aménagement de parcelles privées [cf « central parc » 70 parcelles de plus de 1000 m² = installation à 500 000 € et maisons de ville à plus de 300 000 €, ainsi que des logements sociaux dans la catégorie la plus élevée.]

3°) Quels sont les investissements dans les structures d'intérêt collectif ?

- On laisse les sociétés privées gérer la dernière partie de notre vie (les EHPAD actuels et l'EHPAD futur, bvd Charles de Gaulle) : cela dégage-t-il des bénéfices intéressants ?
- On attend que des personnes privées prennent en charge la petite enfance (maison d'assistantes maternelles) sans envisager le développement des structures publiques.
- La bibliothèque municipale, éclatée en 3 espaces où il faut courir après des chaises les matinées de contes dans un centre social fermé, n'est pas à la hauteur de nos capacités culturelles.
- Etc.

Les élus de la liste Saint-Cyr Plurielle